



# AE

## Animateur d'Équitation

- Apprentissage -



12 mois



Septembre 2025  
à Juin 2026



Les Vaseix



Niveau 3

### Principaux débouchés

Devenir animateur en centre équestre.

### Objectifs visés et Évaluables

Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre, Animer et encadrer les activités équestres en sécurité, Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être.

### Conditions du métier

Le titulaire de la certification professionnelle est en mesure de participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre, de participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en toute sécurité et d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

Les  Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

### Contact

Centre Départemental de Formation  
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

[cfa.haute-vienne@educagri.fr](mailto:cfa.haute-vienne@educagri.fr)



Opération « Promotion et développement de l'apprentissage sur les filières d'intervention du CDFAA87 »



## Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15\* et 29\*\* ans,
- sortant de 3ème générale, technologique ou de l'enseignement agricole ou titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP de niveau 3,

\*15 ans si sortie de 3ème ou 16 ans dans les autres cas \*\*pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

## Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise équestre d'une durée permettant la complétude de la formation.

Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation : Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST) ; Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et à la pratique des « activités équestres » de moins d'un an - Une licence fédérale compétition division « club » minimum en cours de validité - Etre titulaire du degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.

## Modalités de sélection

Pas de sélection dès lors que les exigences préalables à l'entrée en formation sont satisfaites .

## Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

## Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

## Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise et le centre de formation (490 h).

## Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé).

Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact » Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

## Equivalences et passerelles

Des dispenses et équivalences sont possibles. Elles sont indiquées en annexe du référentiel de diplôme disponible à l'adresse suivante : <https://www.ffe.com/enseignant/Documents/AE/Reglement>

## Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et en centre.

- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, étude de cas).

## Contenus principaux de la formation

La formation est organisée selon les modules de formation suivants avec un volume horaire global minimal de 490 heures avant prise en compte des éventuelles adaptations.

Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres,  
Module 2 : Maîtrise des techniques équestres,  
Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures,  
Modules 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire.  
Stage de mise en situation professionnelle.

La formation à la certification professionnelle comprend un stage de mise en situation professionnelle en entreprise. La durée de ce stage ne peut être inférieure à 70% de la durée totale du travail, formation comprise, sur l'ensemble du contrat.

## Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'enregistrement de la certification JO/BO :
Certifiant	3	37414	Fédération Française d'équitation	21/11/2009

## Modalités d'évaluation

BC1—Participer au fonctionnement à l'entretien de la structure équestre :

- Production et soutenance d'un rapport de stage

BC2 : Animer et encadrer les activités équestres en sécurité :

Mise en situation professionnelle

- Conduite de séance en sécurité,
- Analyse (5 minutes maximum),
- Exposé suivi d'un échange (10 minutes maximum).

BC3 Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être.

- Mise en situation professionnelle—Entretien et gestion de la cavalerie et convoyage d'équidés.
- Mise en situation professionnelle - Démonstrations techniques.

## Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP37414BC01 à RNCP37414BC03.

## Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (BP JEPS)

## Rémunération et modes de financement des frais pédagogiques

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Cette formation est financée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, avec la prise en charge des frais par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur, conformément à la législation en vigueur.

Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : <https://cfppa.epl-limoges-nord87.fr/wp-content/uploads/2023/04/Tarifification-FPCA-27-03-2023.pdf>

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

## Chiffres clés

Taux (sessions 2022 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)			Taux (session 2024 tous sites confondus dispensant la formation)			
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le mé- tier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentis- sage
91 %	75 %	88 %	0 %	67 %	9 %	18 %

## Contacts

### Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix  
87430 Verneuil/Vienne  
05.55.48.44.30

### Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

#### Développeur de l'apprentissage :

Murielle LE ROUX-GATEAU  
Tél : 07.85.24.02.26  
Mail : [murielle.le-roux-gateau@educagri.fr](mailto:murielle.le-roux-gateau@educagri.fr)

#### Coordonnateur de la formation Animateur d'Equitation :

Aude-Lyne LE GALL  
Tél : 05.55.48.44.30 -Mail : [aude-lyne.le-gall@educagri.fr](mailto:aude-lyne.le-gall@educagri.fr)

#### Référente administrative :

Angélique RESTOUEIX  
Tél : 05 55 48 44 30 Mail : [angelique.restoueix@educagri.fr](mailto:angelique.restoueix@educagri.fr)

#### Référente handicap :

Charlène ALLONCLE  
Tél : 05.55.48.44.30 Mail : [charlene.leroy@educagri.fr](mailto:charlene.leroy@educagri.fr)